LADEPECHE.FR
Publié le 24/02/2010 08:22 | **X.O**

Les gravières de la colère à Saverdun

Les associations Le Chabot et le Comité écologique ariégeois partent en guerre contre les carriers de la plaine de Saverdun et le préfet de l'Ariège.

Les associations « Le Chabot » et le Comité Écologique Ariégeois son très remontées, c'est le moins qu'on puisse écrire. Elles viennent en effet de voir rejeter leur demande de suspension pour les travaux engagés par le carrier Denjean Granulats sur les anciennes exploitations agricoles de Saverdun (Manaut et la Barthale). « Le juge a estimé qu'il ne s'agissait pas de travaux d'exploitation de gravière, et tout aussi étonnamment, que les gros décapages effectués ne remettaient pas en cause d'éventuels diagnostics archéologiques programmés le mois prochain ! » s'indigne Martine Delrieu pour l'APRA Le Chabot ». Une décision reçue par les membres de ces associations comme une déclaration de guerre. Car les membres de l'association n'entendent pas du tout baisser les bras. L'effet induit de ce nouvel épisode ne fait que décupler la motivation de ceux qui se posent en défenseur « pour les générations futures » de ce territoire de Basse Ariège. Un territoire exploité comme un Eldorado de gisements de granulats par des carriers qui in fine répondent au phénomène d'hyper urbanisation de l'agglomération toulousaine. Ce phagocytage induirait donc selon les militants des associations de protection de l'environnement des effets plus que pervers dont l'artificialisation des terres agricoles (cf. ci dessous).

Ainsi donc les associations Le Chabot et le Comité écologique ariégeois, stigmatisent volontiers sur les gros enjeux économiques, environnementaux et en termes de développement durable qui se jouent en Basse Ariège :

« Il y a une grande nappe d'eau souterraine dont on ne connaît qu'imparfaitement le fonctionnement ; il y a ces gisements de granulats alluvionnaires d'excellente qualité, dont le grenelle de l'environnement « dit qu'il faut vraiment économiser la ressource » prévient Martine Delrieu.

Et cette dernière de jeter le pavé dans la marre préfectorale : « Il n'y a pas eu la moindre concertation de la part du préfet. Une simple « petite modification » introduite sans grand bruit au schéma départemental des carrières par le préfet, et voilà la course ouverte aux gisements de la plaine de Saverdun par des entreprises qui ont bien compris le message général que la ressource est limitée et n'est pas renouvelable, mais qu'il faut se dépêcher de prendre sa part du gâteau. »

Et Martine Delrieu de poser la question : « Le préfet de l'Ariège n'est-il pas en train d'accompagner un véritable pillage de la ressource en Basse Ariège au profit des carriers et de leurs actionnaires, d'une toute petite poignée de propriétaires agricoles et d'une extension infinie de l'urbanisation toulousaine ? »

« Mangeurs » de terres agricoles »

Le Président Sarkozy en personne qualifiait le phénomène de « catastrophique », lors de son intervention du 25 janvier dernier dans « Paroles de Français » sur TF1. Le chef de l'État plaidant volontiers pour la préservation des terres agricoles au plan national mais dont l'écho porte jusqu'à nos terres ariégeoises : « Nous avons besoin de protéger les terres agricoles, parce que les terres agricoles c'est l'équivalent d'un département qui disparaît par an c'est une catastrophe ! » Des terres qui stratégiquement feront un jour défaut à notre indépendance alimentaire et impliqueront de facto des importations massives de denrées alimentaires.

Sur la plaine de Basse Ariège sur les secteurs de Saverdun-Mazère Montaut, le phénomène n'est pas anodin. Comme nous le confirmait récemment cet agriculteur proche de la retraite, « Quand un carrier vous propose 25 à 30 fois la valeur de votre terre ça vous donne à réfléchir. Pour solder un crédit ou préparer sa retraite… que voulez-vous faire ? Certains cèdent à la tentation. » Une pression foncière qui va souvent à l'encontre voire annihile tous les efforts entrepris par la Chambre d'Agriculture pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

Sans compter un impact non négligeable sur les comptes des syndicats d'irrigation. Une terre agricole de perdue, c'est aussi un adhérent de moins et des charges plus lourdes pour ceux qui persistent à rester agriculteurs. Le coût d'exploitation devient de fait plus difficilement supportable.

Autre coût qui à terme est difficilement quantifiable mais qui un jour ou l'autre pèsera dans la balance budgétaire des communes : celui de la maintenance des lacs d'agrément qui après exploitations des carrières demeurent. « Seront -ils à la charge des communes ? », interrogent les associations environnementales.